

# La Cour des comptes de plus en plus préoccupée par la gestion des finances publiques

Marie Malaterre

La Cour des comptes a présenté son rapport public annuel (RPA) pour l'année 2024, qui comprend un traditionnel volet consacré à la situation des dépenses publiques. Une situation que le Premier président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici, a une nouvelle fois qualifiée de *“préoccupante”*. *“Elle l’est davantage encore, à l’aune des analyses et informations dont nous disposons désormais, sur les moyens qu’il nous faudra mobiliser pour nous adapter au changement climatique”*, a-t-il ajouté. Autre thématique sur laquelle la Rue Cambon s’est largement penchée dans le cadre de son RPA 2024.

Le rapport expose que la dépense publique devrait croître de manière rapide cette année, et ce hors dépenses de crise. En effet, les aides d'urgence et de soutien en réponse à la crise sanitaire, *“très conséquentes”* en 2020 et 2021, ont été *“résiduelles”* en 2023. Au total, ces dépenses exceptionnelles de soutien et de relance, après avoir atteint un pic en 2021, reflueront d'environ 1 point de PIB par an entre 2022 et 2024.

Essentiellement constituées de dépenses de relance à partir de 2024, leur volume sera donc réduit à compter de cette année. La Cour des comptes précise d'ailleurs que le recul de la dépense publique de 1,4 % en volume en 2023 et sa progression modérée de 0,7 % en 2024 s'expliquent très largement par l'extinction de ces aides exceptionnelles. Autrement dit, sans ces mesures, la dépense publique aurait progressé de 0,3 % en volume en 2023 et accéléré nettement, de 2,5 %, en 2024. Cette progression, en 2024, résulterait en grande partie de la dépense des administrations centrales, qui augmenterait de 3,1 %, mais aussi des administrations de Sécurité sociale (+ 2 %) et des administrations publiques locales (+ 0,9 %).

La Rue Cambon explique cette dynamique des dépenses des administrations centrales par une importante progression de la charge de la dette de l'État, à + 9,5 milliards d'euros. *“Cette hausse de la dépense de l'État découle ensuite de la mobilisation de moyens importants pour financer les priorités du gouvernement et de la quasi-absence de mesures d'économies en contrepartie”*, appuie le rapport.

## **2 milliards d'euros pour les revalorisations salariales des agents publics**

Dans ce contexte, la planification écologique bénéficie de 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires, tandis que les moyens de la mission *“Enseignement scolaire”* progressent de 4,6 milliards d'euros, soit une hausse de 5,6 % portée par les revalorisations salariales des professeurs dans le cadre du *“Pacte enseignant”*. Par ailleurs, la montée en charge des lois de

programmation sectorielle dans le domaine régalien conduit à des dépenses supplémentaires de 5,2 milliards d'euros en 2024. *“En parallèle, l'exercice 2023 de revue de dépenses n'a débouché sur aucune mesure significative d'économie”*, insiste la Cour des comptes.

En outre, les différentes mesures de revalorisation des agents publics annoncées à compter du mois de juin 2023, avec notamment celle du point d'indice de la fonction publique, augmenté de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, pèseront à hauteur de 2 milliards d'euros sur le budget de l'État en 2024. *“Le gouvernement n'a pas intégré d'hypothèses de revalorisation du traitement des agents publics, dans un contexte où l'inflation attendue en 2024 est encore significative à 2,5 % et où les revalorisations de 2022 et 2023 sont restées inférieures à la hausse des prix de ces deux années, prévient la Cour. Les économies annoncées par le gouvernement en février 2024 à hauteur de 10 milliards d'euros non prévues en loi de finances initiale, représentent donc un défi.”*

Les crédits correspondants ayant été annulés sur le budget de l'État par décret du 21 février 2024, la Cour des comptes estime que ces économies doivent être rapidement identifiées dans les différents ministères. *“À ce stade, ces économies ne sont ni documentées ni étayées”*, a insisté Pierre Moscovici.